

Le Petit Briacin

LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-BRIAC SUR MER

Edito



Répondant à notre invitation, les Briacins sont venus nombreux à la cérémonie des vœux 2012, le 14 janvier dernier. Je m'en réjouis et vous remercie car j'interprète votre présence comme une reconnaissance du travail entrepris par l'équipe municipale en place et un encouragement à poursuivre dans la même voie.

Ce même 14 janvier 2012, la France perdait un « A » et l'un d'entre vous est venu me formuler, peut-être à notre intention mais plus sûrement ai-je compris à celle des élus de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude également présents, des vœux « AAAA ».

4 A pour Action - Autorité - Art - Amabilité, nous a-t-il expliqué.

A pour Action : il est vrai que fort de la légitimité issue des urnes, l'élu se doit d'Agir pour ne pas s'endormir. Souvenez-vous de notre profession de foi : « il faut réveiller notre village ».

Pour ce faire, l'élu doit agir avec le 2^{ème} A « Autorité ». Cette Autorité s'exerce en toute transparence et nécessairement en concertation.

L'élu, quant à lui, ne saurait exercer son autorité sans le secours du 3^{ème} A : Art. L'Art en l'occurrence est certainement cette notion qui permet d'asseoir son autorité en la dosant judicieusement pour le bien de tous. C'est, en un mot, « l'intérêt général » présent dans chacune des décisions et qui peut, sinon justifier, du moins expliquer ce qui pour certains n'est pas jugé comme indispensable. Et cela, même si l'exercice d'explication n'est pas toujours aisé.

L'élu ne saurait s'exonérer du 4^{ème} A : Amabilité. Ce qui s'exprime avec amabilité, dit-on, est toujours compréhensible et certainement mieux accepté. Je souhaite qu'au terme de l'année 2012 les élus briacins méritent ce quadruple A... Telle est la feuille de route que nous nous fixons.

Le Maire

Un troisième bureau de vote à l'école «Les Cap-Horniers»

Tous les 5 ans, les listes électorales doivent être entièrement revues. La refonte de 2011 va conduire à des modifications notoires dans l'organisation des 4 scrutins prévus en 2012*. En effet, une circulaire préfectorale, sur la base de l'article R.40 du Code électoral, invite les maires à ne pas dépasser les 1000 électeurs par bureau de vote et à répartir ceux-ci géographiquement. Jusqu'à maintenant, il y avait 2 bureaux de vote à Saint-Briac et la répartition était alphabétique.

La municipalité a donc profité de la refonte électorale, et cela dans le respect strict du Code électoral, pour créer un 3^{ème} bureau de vote à l'école publique «Les Cap-horniers» et répartir géographiquement les 2 286 électeurs inscrits sur la Commune.

Vous recevrez fin mars vos nouvelles cartes électorales accompagnées d'une notice explicative : pensez à bien vérifier le numéro et la localisation du bureau dans lequel vous êtes inscrits avant d'aller voter.

Par ailleurs, la création d'un 3^{ème} bureau de vote va nécessiter plus de personnes pour assurer le bon déroulement des scrutins. Tous les Briacins peuvent souhaiter participer à l'organisation de ces journées. Aussi, si cela vous intéresse, vous devez vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues ! Merci d'avance.

* Les dates des prochains scrutins

■ Elections présidentielles : les dimanches 22 avril et 6 mai
Elections législatives : les dimanches 10 et 17 juin.



Réduire la facture énergétique, c'est possible

Les communes sont de plus en plus nombreuses à faire le choix de l'extinction de l'éclairage public pendant les plages horaires peu fréquentées par la population. Nos communes voisines ont, pour la plupart, mis en place ces mesures de limitation de gaspillages énergétiques. Saint-Briac a confié au Syndicat Départemental d'Energie 35 une étude d'impacts. Les résultats sont éloquentes : actuellement, sur l'ensemble de la Commune, le régime d'éclairage est permanent et se traduit par 4 300 heures d'éclairage par an pour une dépense énergétique de 1 230 157 kwh. Le syndicat a chiffré l'économie que la Commune pourrait réaliser en adoptant un régime semi-permanent : en supprimant l'éclairage public de 23h à 6h, la facture énergétique diminuerait de près de 72% avec une économie financière annuelle de plus de 50%. Le Maire de Saint-Briac a donc décidé de porter ce dossier à la connaissance de son Conseil en vue de valider un nouveau schéma d'éclairage, adapté aux spécificités de la Commune, notamment touristiques, lors d'un prochain Conseil Municipal.

Numéros Utiles

Mairie
02 99 88 32 34
www.saintbriac.fr
saint-briac@wanadoo.fr

Port de plaisance
02 99 88 01 75
06 08 47 68 82

Office du Tourisme
02 99 88 32 47
ot.saint-briac@wanadoo.fr
www.tourisme-saint-briac.fr

Police-Secours : le 17
S.A.M.U : le 15
SOS Médecins : 3624
Pompiers : le 18 ou le 112
Police municipale 02 99 88 39 37
Taxis : 06 08 94 94 62

CCAS 02 99 88 39 42
Mobydouce (accueil 0-4 ans)
02 96 82 60 48

École publique : 02 99 88 34 82
École Sainte-Anne : 02 99 88 30 81

Coupe et abattage : réglementation



La commune de Saint-Briac dispose de nombreux espaces boisés classés (bois, mais aussi des haies ou espaces à boisier) répertoriés dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Briac. Ce dispositif a pour objectifs la protection ou la création de boisements et d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain et périurbain. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol, de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Les défrichements (opération qui a pour effet de détruire l'espace boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière pour un nouvel usage tel que l'urbanisation) sont interdits.

Avant de couper et /ou d'abattre des arbres, il convient de vérifier qu'ils n'appartiennent pas à un espace boisé classé (en consultant le plan de zonage du PLU, rubrique Urbanisme sur le site internet de la mairie ou en se renseignant à la mairie). Si c'est le cas, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable. La délivrance de l'autorisation de coupe ou d'abattage d'arbres est de la compétence du Maire. Il ne peut y avoir d'autorisation tacite. Une opposition peut être formulée dans un délai d'un mois.

Toute infraction pourra donner lieu à des poursuites. De lourdes sanctions sont appliquées au défrichement (amende de 150 € par m² voire plus pour les personnes morales). Un rétablissement de l'état des lieux peut être prononcé par voie judiciaire.

2 346 € pour l'AFM

Le CCAS a réussi encore une fois à mobiliser bénévoles et associations pour participer à l'édition 2011 du Téléthon. Le CCAS tient à remercier pour leur soutien, les bénévoles, l'Union des Commerçants, la Gymnastique volontaire, les Jeunes Sapeurs-Pompiers, la pâtisserie La Briacine, Les Gap Lovers, Délire de Lire ainsi que tous les Briacins venus à leur rencontre, témoigner leur solidarité, malgré des conditions météorologiques exécrables.

(Re)commencer à jouer au bridge

Depuis début janvier, le club de bridge de Saint-Briac, en association avec le club de bridge de Dinard, a mis en place une série de cours de remise à niveau avec le concours d'une enseignante très qualifiée : Laure Eggimann. Ces cours s'adressent aux personnes jouant déjà un bridge loisir, ou ayant joué il y a longtemps mais aussi à celles désirant se perfectionner et consolider leurs bases. Les séances se tiennent au Bridge Club de Dinard, à Port Breton, tous les mardis de 10h à 12h.

■ Pour tous renseignements et inscription téléphoner directement au : 06.71.66.87.96

Nature et Sens a ouvert ses portes



■ Béatrice Mordret, naturopathe

Après 3 ans de formation à Nantes et diplôme en poche (diplôme de l'école Anidra, reconnue par la Fédération Française de Naturopathie), Béatrice Mordret vient d'ouvrir un cabinet de naturopathie et iridologie à Saint-Briac. En plus de ses consultations de naturopathie-iridologie, le cabinet propose de nombreux outils d'accompagnement comme l'aromathérapie, le conseil en alimentation, la phytothérapie ainsi qu'une gamme complète de soins minceur et anti-âge (CelluM6). En février, découvrez le CelluM6 à des prix attractifs, puisque une remise de 100€ vous sera accordée pour l'achat de 10 séances.

■ Nature et Sens,

3 rue du Commandant Thoreux

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Fermé le mercredi après-midi.

Tél. : 02 56 52 40 06 / 06 22 46 49 05

La « Saint-Simon » aura 20 ans en 2012



Assistance nombreuse, ambiance conviviale, artisans de qualité, exposition réussie, animations festives... La Saint-Simon 2011 fut un beau succès.

Cette année 2012 sera celle de la 20^{ème} édition. Le Comité d'organisation a décidé de célébrer comme il se doit cet évènement. Sans tarder, après une édition 2011 particulièrement réussie, le Comité s'est remis au travail et déjà un thème pour 2012 : le Pain, aliment essentiel, quasiment universel, sera au cœur de la prochaine édition du Festival qui se déroulera du 27 au 31 octobre prochain. A noter que Le Comité de la Saint-Simon prépare, pour cette 20^{ème} édition, une rétrospective. Si vous avez des documents (affiches, dépliants, articles de presse, photos, vidéos, etc.), merci de contacter les organisateurs.

■ www.Lasaintsimon.com

Tél. : 02 99 88 05 80

Courriel : festival.saintsimon@orange.fr

Terrains de tennis en libre accès

Selon les termes de la nouvelle convention signée entre la municipalité et le président du tennis club Briacin, les courts de tennis extérieurs n°3 et n°4 au terrain des sports de la vallée Gatorge sont depuis le 1^{er} janvier 2012 officiellement en accès libre pour tous les Briacins, sauf pendant les vacances de Pâques (zone C) et les mois de juillet et août. En dehors de ces périodes, ils seront ouverts en permanence et l'accès libre se fera le plus simplement possible, sans planning de réservation. Nous vous invitons à venir nombreux disputer des parties amicales et conviviales et comptons sur le civisme de chacun et sur le respect des équipements et des lieux mis à disposition du plus grand nombre.

Classe de neige à la Chapelle d'Abondance

Les 22 élèves du cycle 3 de l'école Sainte-Anne ont passé une semaine (du 2 au 7 janvier 2012) à La Chapelle d'Abondance, en Haute-Savoie. Outre l'apprentissage du ski alpin avec des moniteurs ESF, les enfants ont également visité une fromagerie de fabrication du fameux fromage d'AOC « l'Abondance » et goûté, durant une matinée, aux plaisirs de la balade avec des chiens de traîneaux. Le côté pédagogique n'a pas été oublié avec une mise à jour quotidienne du cahier de bord (rédaction, vocabulaire, sciences avec au programme le volcanisme).



Amélie Gabay, une cavalière émérite



Lors de la dernière cérémonie des vœux, Auguste Senghor a tenu à être entouré de jeunes Briacins portant haut les couleurs de la commune. Parmi eux, il y avait Amélie Gabay, une jeune cavalière dont les résultats aux derniers Championnats de France lui ont valu les félicitations de la Fédération des Sports Equestres. Agée de 18 ans, Amélie, pour sa 3^{ème} participation aux Championnats nationaux, a remporté 2 médailles, l'une pour sa seconde place au concours de saut d'obstacles, sa discipline préférée et l'autre, pour sa troisième place en concours Hunter, une dis-

cipline à mi-chemin entre le saut d'obstacles et le dressage qui récompense les performances et le style du couple cavalier-cheval. De remarquables résultats qu'elle souhaite partager avec son coach, Yves Lavarec (Ecuries de Saint-Lunaire), qui l'a accompagnée dans tous les concours régionaux et a su lui insuffler le goût de la compétition. En 2012 et 2013, Amélie, interne à Chateaubriand en classe préparatoire, se consacrera à gagner sa place dans une grande école de commerce. Ne doutons pas que sa pugnacité et son goût de la compétition lui donnent d'ores et déjà de sérieux atouts pour relever ce nouveau challenge.

Deux auditions de l'école de musique

Samedi 17 mars

Salle des fêtes - Gratuit

Audition de piano avec les écoles de Plouër sur Rance et Pleurtuit

Samedi 31 mars

Foyer logement - 15h - Gratuit

Audition de solistes

■ Contact : « association pour la promotion de la musique » (APPM) 02 23 17 14 67

« l'Ogrelet »



Samedi 25 février - 17h

Salle des fêtes - 3 €

Spectacle jeune public à partir de 6 ans - 55 minutes

Théâtre, ombres chinoises, musique
Mise en scène : Laëtitia Hamon (Théâtres en Vert)

Jeux : Cie le cabaret nomade avec Suzanne Ladwig et Philippe Le Cacheux

D'après le roman de Suzanne Lebeau
« Au cœur de la forêt, dans une petite maison entourée d'arbres qui ne rougissent pas à l'automne et

d'un jardin sans fraises ni tomates, vivent coupés du monde une mère et son fils, l'Ogrelet. Quand il entre à l'école, il découvre non seulement la couleur rouge, mais aussi la soif de sang et la faim de chair fraîche qui sommeillaient en lui. Tirailé entre sa nature léguée par son père mystérieusement disparu et la découverte de la vie en société, l'Ogrelet devra surmonter trois terribles épreuves... ».

La mise en scène se concentre sur le rapport entre les 2 personnages de ce conte initiatique. Chacun a son espace sur scène : la mère, la petite maison ; l'Ogrelet, le jardin.

Pour réussir les épreuves qu'il doit affronter seul, l'Ogrelet a une puissante alliée : la musique qu'il interprète grâce à sa clarinette.

Contact : Mairie, service culturel, 02 99 88 39 34

« Délires de lire »

Mardi 21 février - 17h - Mardi gras

Médiathèque - Gratuit - Ouvert à tous

« Délires de lire » vous propose une rencontre « pour rire » avec des histoires drôles, comiques ou simplement amusantes. « Rire n'est pas seulement le propre de l'homme, c'est aussi une réaction salutaire et saine qui peut aider à mieux vivre », Jacqueline de Romilly (extrait de son livre « le sourire innombrable »).

Contact : Médiathèque, 02 99 88 07 06

Ludothèque

Ecole publique les Cap-Horniers

Dates de la ludothèque pour les vacances d'hiver :

• Mercredi 15/02 de 10h à 12h et de 15h à 17h30

• Vendredi 17/02 de 10h à 12h

• Lundi 20/02 de 10h à 12h

• Mercredi 22/02 de 10h à 12h et de 15h à 17h30

• Vendredi 24/02 de 10h à 12h

Contact : association « Dansons-la-capucine » 06 62 43 84 31

Atelier « couleurs et collages ».



Du 20 février au 3 mars, le Jardin Atelier propose aux enfants de 5 à 12 ans, des ateliers «couleurs et collages» tous les jours, sauf le dimanche de 15h30 à 17h ainsi que des cours particuliers adultes à la demande.

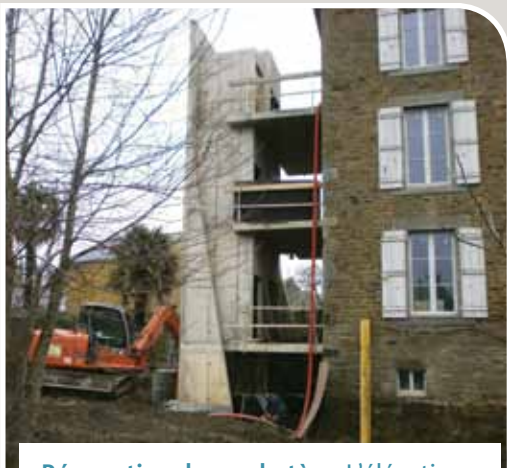
Renseignements et inscription
au 02 99 88 08 88
rabatemonik@orange.fr»



Une supérette à la place des anciens services techniques. L'élévation de la structure de l'extension en façade sud est déjà réalisée. D'ici mi-avril, les Briacins auront la possibilité de faire leurs courses en centre ville, dans une enseigne Carrefour Express. Un accord a été trouvé avec les boulangeries du bourg qui fourniront le pain. Le personnel de la nouvelle enseigne est en cours de recrutement.



Château du Nessay. Un récent passage de l'Agence Régionale de Santé a souligné la non conformité de la «marche en avant» pour la préparation des repas. L'ADPEP et la municipalité se sont mise en conformité avec les recommandations de l'ARS. L'ADPEP a payé les fournitures tandis que la municipalité a effectué les travaux en régie.



Rénovation du presbytère. L'élévation de l'extension qui accueillera l'ascenseur est en cours de finalisation. A l'intérieur du bâtiment, les travaux se concentrent sur les futures salles d'exposition et de mariage. N'oubliez pas que, pendant toute la durée des travaux, vous pouvez participer à la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine : vos dons, quels que soient leurs montants, ouvrent droit à 66% de réduction d'impôts (documentation disponible en mairie).



Inauguration du Centre Technique Municipal. Elle a eu lieu le 14 janvier en présence de Auguste Senghor, François Lobit, sous-préfet de Saint-Malo et Michel Penhouët, conseiller général et président de la CCCE. Les Briacins ont pu visiter le nouveau centre, dans le cadre de la journée portes-ouvertes.



Ordures ménagères : un point d'apport d'ordures ménagères sera aménagé dès les vacances d'hiver au nouveau Centre Technique Municipal afin de permettre aux vacanciers de déposer leurs ordures ménagères (et seulement celles-là) avant de quitter la commune le dimanche. Il s'agit avant tout de répondre aux demandes des résidents secondaires qui ne sont pas en mesure de rentrer leur conteneur après le passage de la benne de ramassage le lundi.



Rue du Chemin. L'entreprise Sacer poursuit la pose des bordures de trottoirs et des caniveaux en pavés.